

Le projet de budget 2026 « c'est un coup de massue »

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

14 octobre 2025



« Par expérience, habitué aux artifices, aux promesses sans lendemain et après analyse consciencieuse des premiers éléments du budget présenté, je suis au regret d'affirmer que cet apparent compromis hexagonal se fait, à cette heure, sur le dos des Outre-mer » a exposé par communiqué Victorin Lurel ce mardi 14 octobre. Le sénateur socialiste réagit au projet de loi de finances (PLF) et au projet de budget de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026. Les deux textes provoquent une levée de boucliers dans les Outre-mer, où élus et acteurs économiques dénoncent un double « coup de rabot » de 750 millions d'euros sur les dispositifs de soutien aux entreprises, en ce mardi, jour où le Premier ministre Sébastien Lecornu a prononcé son discours de déclaration de politique générale, devant les députés et les nouveaux ministres à l'Assemblée nationale à Paris (photo ci-dessus).

Selon eux, ce sont 350 millions de coupes sur les exonérations de charges sociales spécifiques aux Outre-mer (Lodeom) et 400 millions de moins pour les défiscalisations sur l'investissement productif que prévoient Bercy et les documents du ministère des Outre-mer.

« L'effort de réduction des dépenses budgétaires autant que la recherche d'une meilleure efficacité des sommes consacrées à ces 'niches sociales compensées' impliquent d'en maîtriser le coût en tenant compte des dernières évaluations », est-il indiqué dans le PLFSS dévoilé mardi. Le coût de la Lodeom a grimpé ces dernières années pour atteindre 1,5 milliard d'euros en 2024, selon une étude de l'Inspection générale des finances.

« *C'est un coup de massue* », a dénoncé à l'AFP le président de la Fédération des entreprises d'Outre-mer (Fedom) Hervé Mariton, qui juge ces mesures « *totalement contradictoires* » avec les annonces du Premier ministre dans sa déclaration de politique générale ce mardi à l'Assemblée nationale, qui promettait une baisse des charges pour les TPE et PME.

« *Les entreprises concernées par la Lodeom sont justement des TPE-PME. Le dispositif s'applique aux entreprises de moins de 11 salariés, et jusqu'à 250 pour certains secteurs prioritaires comme le tourisme, l'industrie ou l'environnement* », rappelle le lobbyiste.

Créée en 2009, la Lodeom (loi pour le développement économique des Outre-mer) consiste en des exonérations de cotisations sociales destinées à soutenir le développement des territoires ultramarins. Près de 50 000 entreprises en bénéficient.

Le député socialiste de la 2^e circonscription Christian Baptiste, qui a fait adopter un rapport d'information préconisant une réforme du mécanisme sans coupe budgétaire, assure que ses collègues ultramarins socialistes

« se réservent la possibilité de censurer le gouvernement » si le texte n'est pas amendé.

« Le coup de rabot de 350 millions d'euros est une catastrophe pour les entreprises ultramarines, ce sont des TPE à 90 %. À cela s'ajoute la suppression de la défiscalisation productive, qui représente 400 millions d'euros. C'est tout bonnement inacceptable », a déclaré le parlementaire à l'AFP.

L'ancien ministre des Outre-mer Victorin Lurel dénonce un budget qui reprend « les pires préconisations de Bercy ». « En l'état, cette copie est absolument inacceptable », écrit-il dans son communiqué.

Avec AFP